



Traitement des dossier des nationalités

Par **smaïl**, le **23/08/2013** à **15:30**

bonjour

je suis algérien et j'ai demandé un certificat de nationalité depuis janvier 2011 j'ai reçu un accusé de réception et le numéro de mon dossier le 21 mai 2011, mais depuis il n'a rien de nouveau. j'ai appelé le service de nationalité à paris pour renseigner sur l'avancement de traitement de mon dossier le 20 août 2013 et on m'a dit que une enquête est en cours sur l'acte de naissance de mon père depuis mars 2013 au consulat d'Alger

je vous informe que d'après leur site le traitement des dossiers des nationalités ne dépassent pas les 18 mois alors que moi je suis en 27 mois
ma question est pour quoi tout ce retard?
et merci

Par **youris**, le **23/08/2013** à **16:46**

bjr,

impossible de répondre exactement à votre question seul le consulat pourrait y répondre.
mais il est vraisemblable que pour que votre demande de nationalité française (bien que vous le précisiez pas) aboutisse, il faut prouver qu'un de vos parents étaient français à votre naissance ou durant votre minorité.
cela nécessite que l'état civil algérien réponde à la demande du consulat de france.
cdt